

BUREAU DE LA CLE

AVIS FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS

Dossier n°196

Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ornon

Doc. établi par le Secrétariat de la CLE, 07 juillet 2025

LE SEPT JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE BUREAU DE LA CLE S'EST REUNI, A VIZILLE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME MARIE-NOËLLE BATTISTEL.

Présents à voix délibérative :

G. STRAPPAZZON (CR Romanche/CD38), MN. BATTISTEL (Présidente de la CLE+ 1 pouvoir de Daniel GARCIN), Georges GOFFMAN (SYMBHI), Camille CARREL (Bourg d'Oisans), Marie-Claude ARGOUD (Vizille), Laura SIEFERT (VP Eau GA), Jacques PULOU (FNE 38), Michel ARNAUD (EDF), Sabine SAMBLAT (EDF), Céline MARTINET (FHE), Florent CHOLAT (SCOT RUG), Mathieu VARIN (Association des industriels utilisateurs d'eau), Hervé BONZI et Lucien BONO (Fédération de pêche de l'Isère), Jean-Luc GARNIER (CC Matheysine), Maryse BARTHELEMI (CC Matheysine).

Excusés à voix délibérative :

Pierre ROUSSEL (DDT), Fabrice DECOUT (OFB), Régis SICARD (SIALLP), Laurent CADHILAC (Agence de l'eau), Jean-Luc CORBET (GAM), Jean-Louis ARTHAUD (St-Christophe-en-Oisans), Claude GIRARD (CC Trièves), Denis DELAGE (CC Oisans), Philippe SAGE (CC Oisans), Jean-Louis ARTHAUD (St-Christophe-en-Oisans), Daniel GARCIN (Vaulnaveys-le-Haut), Bernard HERITIER (Valjouffrey), Éric BERNARD (SIE Chatel-en-Trièves/Saint Sébastien), Sam TOSCANO (Pont-de Claix), Jean-Michel MIQUEL (SIE Cote-de Corps/St Luce), Clémence MYAR (ARS), Serge PERRUCCIO (Association des industriels utilisateurs d'eau).

Personnes associées présentes :

Caroline MARCHAL (Département), Anne CATALON (GAM), Nicole FAURE et Serge ARLOT (Maire et 1^{er} adjoint de la commune d'Ornon), Marie BREUIL (GAM), Cécile BENECH (SCOT RUG), Emilie GIUFFRIDA (CCM), Romain TARTREAU et Aurélie CAMPOY (sec. de la CLE).

Personnes associées excusées :

Daniel VERDEIL (directeur délégué SYMBHI), Christophe REVIL (VP Eau, Département de l'Isère).

RAPPEL DU CONTEXTE

La Commission locale de l'eau (CLE) du Drac et de la Romanche a été mise en place par arrêté préfectoral en décembre 2002 et constitue un parlement de l'eau réunissant des représentants des collectivités (1/2), des usagers (1/4) et des services de l'Etat (1/4).

La première mission de la CLE a été d'élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour le territoire du Drac et de la Romanche, constitué de 117 communes sur près de 2 500 km² allant côté Romanche, des sources de la Romanche à la confluence avec le Drac, et côté Drac, du lac du Sautet à la confluence avec l'Isère à Grenoble.

Le SAGE a été voté à l'unanimité le 10 décembre 2018. Nous travaillons désormais à sa mise en œuvre.

Les Préfets sollicitent la CLE pour formuler un avis sur les dossiers faisant l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau ou au titre des Installations Classées pour l'Environnement.

La CLE a décidé que cette obligation pouvait être l'occasion, pour les porteurs de projet, de présenter aux élus et usagers du territoire composant le Bureau de la CLE, le contenu de leur projet dans le cadre d'une démarche de conciliation des impératifs de gestion et de protection de la ressource en eau avec les impératifs d'aménagement du territoire.

Le très grand intérêt de l'existence de la CLE est en effet de faciliter le dialogue et la concertation entre tous les acteurs de l'eau et de promouvoir ainsi la coordination des politiques publiques.

La Préfète de l'Isère a sollicité l'avis de la CLE sur l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ornon.

PRESENTATION DU PROJET DE PLU D'ORNON

La commune d'Ornon s'étend sur environ 1 160 hectares. Elle comptabilise 160 habitants (Insee 2021). A travers son PADD, le projet du PLU communal s'articule autour de 12 objectifs principaux :

- Veiller au maintien des caractéristiques paysagères des hameaux ;
- Préserver l'architecture traditionnelle de la commune ;
- Favoriser les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et le développement durable ;
- Protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- Entretenir l'activité économique ;
- Consolider la Station dans un contexte de transition ;
- Maintenir les activités agricoles et forestières ;
- Améliorer les déplacements routiers et mobilités douces ;
- Permettre un développement démographique raisonnable au regard des objectifs communaux et du SCoT de l'Oisans ;
- Favoriser le renouvellement urbain et la performance énergétique ;
- Modérer la consommation d'espaces et s'inscrire dans les objectifs ZAN ;
- Développer une offre de logements adaptée.

Le PLU envisage 33 nouveaux habitants permanents à l'horizon 2037, la création d'environ 20 logements supplémentaires, ainsi que la création de lits touristiques pouvant accueillir 10 à 15 personnes. Dans le cadre de son PLU, la commune souhaite mettre en place une UTN locale (Plan du Col).

AVIS DU BUREAU DE LA CLE : AVIS FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS

Après analyse des documents, le projet de PLU apparaît compatible avec le SAGE pour les enjeux de préservation de la ressource en eau potable, de lutte contre la pollution (assainissement, gestion des eaux pluviales) et de préservation des cours d'eau. Cependant, une attention particulière mérite d'être portée sur la préservation des zones humides et sur les capacités d'assainissement de la commune.

Sur la base de la note technique du secrétariat de la CLE, le Bureau de la CLE, après en avoir délibéré :

Prend acte et décide, à 16 voix favorables, 0 contre et 0 abstention d'émettre un avis FAVORABLE avec RECOMMANDATIONS.

Prennent part au vote :

10 collectivités (MN. BATTISTEL+ 1 pouvoir de Daniel GARCIN, G. STRAPPAZZON, G. GOFFMAN, JL GANIER, MC. ARGOUD, F. CHOLAT, M. BARTHELEMI, C. CARREL, L. SIEFFERT), 6 représentants des usagers (H. BONZI, M. ARNAUD, S. SAMBLAT, J. PULOU, M. VARIN, C. MARTINET).

Pour ce projet :

1. La CLE DEMANDE d'intégrer la zone humide de la Lignarre, classée comme zone humide prioritaire au SAGE Drac-Romanche dans le dossier du PLU.

En effet, à la lecture du règlement graphique, cette dernière n'apparaît pas représentée alors qu'elle est bien identifiée dans le rapport de présentation.

2. Afin d'affirmer la protection des zones humides sur le territoire communal, la CLE ENCOURAGE la commune à s'appuyer sur l'annexe 5 du SAGE ou a minima que :

- Soient identifiées les zones humides par un sous-indice zh, en fonction de l'occupation actuelle du sol : Azh ou Nzh ;
- Soient identifiés les espaces de fonctionnalité des zones humides par un sous-indice ef, en fonction de l'occupation actuel du sol : Aef ou Nef ;
- Soient rajoutées des prescriptions d'aménagement à l'article 1 des zones A et N située à proximité des zones humides et notamment que les occupations et utilisations du sol admises dans la zone le soient, à condition :
 - de ne pas modifier ou risquer de modifier les conditions topographiques et hydrauliques (quantitatif et qualitatif) de son alimentation par les eaux superficielles ou souterraines ;
 - dans le cas contraire d'organiser une complète restitution de ces conditions aux abords de la zone humide concernée.

3. La CLE DEMANDE de mettre à jours les données sur l'assainissement communal et notamment de retravailler l'adéquation entre le projet d'évolution démographiques et touristiques avec les capacités d'assainissement communal.

Dans un premier temps, la CLE tient à signaler qu'il y a une incohérence entre les chiffres des pages 269 et 512 du rapport de présentation. En effet, il est indiqué :

	P 269	P 512
Habitants permanents futurs	210	193
Habitants saisonniers actuels	200	380
Evolution de la population saisonnière (EH)	+ 180	+ 15
Capacité actuelle moyenne de la STEP (EH)	370	550

De plus, la situation actuelle et future des capacités d'assainissement qui est énoncée dans le tableau de la page 269 n'est pas compréhensible.

D'après les données transmises par la mairie d'Ornon au secrétariat de la CLE par mail du 10/07/2025 :

- 10 habitations sont en Assainissement Non Collectif sur la commune ;
- En 2024, les données prises en compte pour le fonctionnement de la STEP étaient (données SACO) :
 - Population INSEE : 156
 - Population DGF : 291
 - Nombre de branchements : 193
 - Nombre d'unités logements : 200

4. La CLE DEMANDE de faire apparaître dans le rapport de présentation le label « Site Rivières Sauvages » pour le cours d'eau du Rif Garcin.

1. La CLE recommande à la commune d'Ornon de mettre à jour son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui date actuellement de 2011.

Le dossier fait état d'une ressource excédentaire. Cependant, la commune a connu quelques épisodes de tension sur la ressource en eau entre 2020 et 2024. Elle a engagé un programme de travaux pour sécuriser la production et la distribution de l'eau potable. La révision du SDAEP permettrait de vérifier l'état d'avancement de la mise en conformité et l'adéquation avec le projet de développement démographique et touristique inscrit au PLU.

2. La CLE préconise de suivre le débit des sources de la commune.

La CLE rappelle qu'un appel à projet groupé a été lancé pour proposer une analyse de la faisabilité d'équiper les sources utilisées pour l'AEP afin de :

- Permettre une aide quotidienne à la gestion du service public d'eau potable ;
- Acquérir des données en période de sécheresse pour accompagner la prise de décision et sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants en cas de tarissement de la source ;
- Alimenter le bilan besoin-ressource en cas de révision/modification du PLU ;
- Disposer d'un suivi quantitatif suffisamment long pour évaluer l'impact du changement climatique.

La commune est invitée à intégrer le dispositif proposé.

Ainsi, fait et délibéré le 07 juillet 2025



Marie-Noëlle BATTISTEL,
La Présidente de la CLE Drac-Romanche,
Députée